



Avocat injoignable depuis le dépôt de la requête que faire ???

Par **Mams2**, le **04/06/2015** à **07:47**

Bonjour,

Le 25 février dernier je me suis rendue chez une avocate qui m'est conseillée par un officier de police judiciaire.. En effet, je dois saisir le JAF pour la deuxième fois afin de demander une modification du droit d'accueil et d'hébergement concernant mes enfants chez leur père. Le motif étant, les conditions dans lesquelles il les reçoit et un problème plus conséquent concernant son comportement vis à vis de ma fille de 6 ans.. Qui nous a rapporté que son papa lui avait demandé à plusieurs reprises de faire des choses d'ordre sexuelle.. Nous sommes convoqués devant le JAF le 8 juin, soit lundi, et depuis le dépôt de la requête avec mon avocate, je n'arrive pas à la joindre, elle m'a fait parvenir la facture, ainsi qu'une lettre simple qui dit qu'elle sera là le 8, mais malgré de nombreux appels et messages de ma part, elle ne me rappelle jamais, hors il y a eu bien des événements depuis, comme une expertise psy pour mon enfant etc.. Dont j'aimerais lui faire part. De plus, je suis passée à plusieurs reprises à son cabinet, où je ne l'ai jamais trouvée, je suis seulement tombée sur son associé qui m'a à chaque fois dit qu'elle m'appellerait.

Mes questions :

Quel comportement avoir dans cette situation ?

Et si elle vient le 8 juin à l'audience, je suis autorisée à refuser qu'elle me défende, sachant qu'elle n'a pas tous les éléments ?

Et si j'agis ainsi, je suis redevable de sa note d'honoraire ?

Merci....